BUSSAC SUR CHARENTE



BUSSAC Info

N°119 - Mai • Juin • Juillet • Août 2014













ARTISANS



ELECTRICITE

Benoît ROCHER
35 Chemin des Guilloteaux
06 69 19 54 61
BenoitRocher@voila.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 chemin des Deaux
05 46 93 26 53

ELECTRICITE

Stéphane GABRIAULT
38 chemin de Choisy
05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72
Fax 05 46 74 23 85
sgabriault@gmail.com

MACONNERIE RENOVATION

Yvon PEROCHAIN
16 chemin de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10 - 06 68 29 77 14

M.S.M MOREAU SERVICES MULTIPLES

Entretien Int/Ext, petite maçonnerie, carrelage, peinture, placo, nettoyage toitures, façades, jardins...
06 63 45 50 74

PEINTURE

David MARQUISAUD
11 chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

PLOMBERIE-CHAUFFAGE COUVERTURE-ZINGUERIE

Frédéric GELICUS
Artisan Dépanneur
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

SCIERIE

BRUNETEAU
Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 route de Beauchail
06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98

TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT DEMOLITION BROYAGE de VEGETAUX

LTCM
Traitement de tous travaux
Aménagement de terrain
84 chemin de la Rétorie
06 23 26 02 15

COMMERCANTS



JULIEN BROCANTE

JULIEN TABAUD
Débarras maison/Atelier/Grenier/Grange....
06 78 79 85 62
tejetv@gmail.com

CHARLOTT'LINGERIE

Chantal CHABOT
32 chemin des Chaumes
06 75 88 84 10 - 05 46 95 35 07
chabot.chantal17@orange.fr

FROMAGERIE FINE Fromages affinés Spécialités - Crémerie

Sandrine & Régis MOREAU
Marchés de Saintes les mardi, mercredi, vendredi et samedi ET Cozes le mercredi
05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99
moreaureg@orange.fr

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes
Saint Jean et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91

KISIKOL STICKERS

Fabriqué en France
Jean BARBOT,
VRP exclusif
06 19 28 64 16
jbarbot@ksimport.fr

MEUBLES ANCIENS

Laurent COUTIN
Achat & vente meubles anciens
11 chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

VIVAL

Paul BELLAND
Ouvert 7h30/14h et 15h30/19h30
Sauf mercredi
Dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16

SERVICES



COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
Avec ou sans rendez-vous
148 route du Val de Charente
05 46 74 26 62

EMPLACEMENT LIBRE

SOMMAIRE

BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 119 Mai-Juin-Juillet-Août 2014

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :
C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson
C. Talazac - C. Faveau - J. Barbot -
M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg, grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos :Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre Dame de Bussac, Mairie, vue sur Port Berteau.

- Page 2 Petites annonces - Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 19/05/2014
- Page 6 Conseil municipal du 20/06/2014
- Page 7 Conseil municipal du 2/09/2014

Informations locales

- Page 9 Recensement
- Page 10 Etat civil
- Page 11 Informations locales
- Page 12 Informations CDA
- Page 13 Ça s'est passé à Bussac
- Page 17 Vie paroissiale - Bibliothèque
- Page 18 CCAS
- Page 19 Le point sur les travaux
- Page 23 Nouvelles de l'école

Associations

- Page 29 **Foyer rural** Conseil d'administration
- Page 30 **Foyer rural** Activités des sections

- Page 35 **Revue de presse**

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE
139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente
Tél 05 46 93 11 11 **Fax** 05 46 93 92 32 **E mail** mairie@bussac-sur-charente.com
Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR …

➢**OCTOBRE**

11 : 20h30 soirée musicale (jumelage)
12 : 10/18 h Vide dressing (jumelage)

➢**NOVEMBRE**

06 : premier atelier citoyen du PLU
19 h mairie
08 : Loto de la boule bussacaise,
20h30 salle municipale
11 : cérémonie du souvenir
11 : repas des retraités
16 : bourse aux jouets 10/18h

➢**DECEMBRE**

07 : marché de Noël 10/18h

➢**JANVIER**

17 : théâtre de l'ombre

➢**FEVRIER**

1er : Loto jumelage 20h30



Pour faire passer gratuitement votre petite annonce dans ce journal, adressez-là à :
mairie@bussac-sur-charente.com

OCTOBRE ROSE

Le dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans recommande à chaque femme à partir de 50 ans,une mammographie tous les 2 ans !

Renseignez vous sur e-cancer.fr ou au 0810 810 821

Dépister pour Agir

La commune marque sa solidarité pour cette action avec quelques affiches et en accrochant des rubans roses en centre bourg afin de vous sensibiliser !

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

N° Azur : 0810170017
www.17-numerique.fr

Si vous avez des adresses sympas ou utiles, partagez-les !
Faites-les parvenir en mairie, nous les ferons paraître dans le prochain Bussac-Info !

De plus en plus de personnes utilisent le co-voiturage dans leurs déplacements pour des courts ou des longs trajets et des sites de rassemblement fleurissent un peu partout aux abords des villes. Un des sites ayant le plus de succès, réputé sécurisé :
www.blablacar.com

Un site offrant des % importants de réduction dans beaucoup de domaines les plus divers : restaurants, salles de sport, voyages, shopping, beauté, spas, cadeaux et bien d'autres…sur :
www.groupons.fr

Nous souhaiterions pouvoir joindre les citoyens bussacais par mail afin de leur transmettre rapidement toute information locale les concernant (coupure d'électricité, d'eau, alerte météorologique reçue par la préfecture, avancée du PLU, travaux voirie » etc..).
Nous nous engageons à ne pas communiquer leur adresse de messagerie.
Ce moyen de communiquer gratuit pour la commune est plus intéressant que le SMS envoyé sur votre téléphone portable car lui est payant …
Cela ne pourra être possible que lorsqu'une grande majorité d'adresses mail seront enregistrées en mairie où vous pouvez les communiquer….
N'hésitez pas à transmettre votre e-mail au secrétariat de mairie :
mairie@bussac-sur-charente.com

PLACE DES CHAUMES :

TITIPIZZ (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures 30*
WWW .titipizz.fr
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

Editorial

C'est la rentrée !

Le temps estival du mois de septembre a été agréable pour tout le monde et chacun a pu en profiter avant de voir les jours raccourcir annonçant l'automne…

Les projets sont nombreux à Bussac depuis quelques mois et cela va continuer !

Deux me semblent essentiels pour la vie de la commune : Le premier concerne le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) et le deuxième le foyer rural.

Dans les deux cas, les élus font appel à votre engagement bénévole et solidaire afin de contribuer au développement harmonieux de la commune et à la poursuite d'une vie associative et sociale de qualité.

Il me parait important que chacun, à la mesure de son temps, de ses compétences, de ses qualités participe à une action collective qui nous concerne tous.

C'est le sens de la démarche que nous avons choisie pour travailler à l'élaboration du PLU de sorte que personne ne puisse dire qu'il n'a pas été associé, consulté, sinon écouté dans ce projet.

Au foyer rural, il faut réélire un nouveau Conseil d'administration qui poursuivra le travail de tous les administrateurs précédents qui ont réussi à développer l'association, renouveler les activités et assurer la continuité et la pérennité de cette structure riche de presque trois cents adhérents…

Je souhaite que vous vous empariez de ces deux projets et que la commune trouve en son sein les bénévoles dont elle a besoin pour la vie locale.

A l'école, la rentrée s'est bien passée ; nous fêterons en 2015 le cinquantenaire du groupe scolaire et vous en entendrez parler dans les mois qui viennent… Ce sera fin juin au moment de la fête de l'école et de l'été…

Je vous souhaite une bonne reprise de vos activités habituelles.

Christophe DOURTHE

Dernière minute : Suite à un problème technique, les pages centrales couleurs qui étaient consacrées à la fête des voisins dans nos villages, ne peuvent être publiées.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014

1- Legs Couprie.

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier en 2014, des arrérages du legs de 3 811,23 € fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal, après examen du dit testament désigne à l'unanimité Mlle Océane MONGET née le 19 octobre 1995 à Saintes pour recevoir le dit legs.

2- R.D 114 – Cheminement piétons : convention entre la Commune et le Conseil Général.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été proposé lors d'une précédente réunion de demander au Département de prévoir un aménagement sur la RD 114 à hauteur de la Grand'Porte. Le Conseil municipal, au vu du projet présenté par les services du Conseil général accepte cette proposition du point de vue technique (pose de busage, pose de bordures, raccord de chaussée, création d'un cheminement piétons) et du point de vu financier (participation de 40% du montant HT des travaux). Il autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le Conseil général.

3- Nomination des membres Commission Communale des Impôts directs.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. La durée du mandat des membres de la commission étant la même que celle du mandat du Conseil municipal, il propose au Conseil municipal de désigner 24 administrés dont 12 seront retenus pour siéger dans la dite commission. Il précise qu'il convient de nommer parmi ces membres 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants qui sont domiciliés hors commune ainsi que 2 titulaires et 2 suppléants propriétaires de bois. Voici les propositions du Conseil municipal :

- Mme Françoise PLANET 148 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Catherine JENNER 13 Chemin des Grands Champs 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Claude MONGNE 6 Impasse de la Petite Fosse 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Serge LABBÉ (Propriétaire de bois) 7 Chemin de la Grave 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Nicole CHABOT 30 Chemin des Chaumes 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Laëtitia BRUNETEAU (Propriétaire de bois) 150 Route de Beauchail 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. René PAILLETTE 186 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Évelyne COUPRIE (Propriétaire de bois) 8 Passage du Jarry 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Sylviane BARITEAU (Propriétaire de bois domiciliée hors commune) 1 Chemin du Coteau 17100 LE DOUHET
- Mme Solange THOMAS (Domiciliée hors commune) 2 Chez Boizeau 17100 LE DOUHET
- M. Michel DELAGE 6 Allée des Chaumes 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Catherine DELSAUX 115 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Claudine RAOULT 19 Chemin de l'Espérance 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Patrick FERRER 31 Chemin des Guilloteaux 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Guillaume FOUCHIER 15 Chemin des Judets 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Christine CAVAILLES 147 Route des Jarry 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Josette CAZAUNAU 29 Route de Beauchail 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Jackie POUPONNOT 24 Chemin de Grand Village 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Bruno SOULET 179 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Dominique PONTOIS 37 Chemin des Chaumes 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Michèle PENTECOUTEAU (Domiciliée hors commune) Les Fragnes 17460 LA JARD
- Mme Corinne BIBARD 19 Chemin des Chaumes 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Claude BERNIARD 149 Route des Jarry 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Monique BESSON (Domiciliée hors commune) 15 Rue Saint Jean 17350 TAILLEBOURG

4- Logement Communal : fixation du montant du loyer et des charges.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le logement sis au 11 Impasse des Écoles était vacant et va être reloué au 1er juin 2014. Il propose au Conseil municipal que le loyer soit de 480 € par mois, augmenté d'un montant forfaitaire de 50 € pour les charges (consommation et entretien de la chaufferie bois et gaz). Il propose au Conseil municipal d'appliquer également ce montant de 50 € au logement voisin sis au 15 Impasse des Écoles. Le Conseil municipal accepte ces propositions et autorise le Maire à signer le bail pour le logement sis 11 Impasse des Écoles et l'avenant pour le logement sis 15 Impasse des Écoles.

5- Groupama : remboursement des frais d'honoraires suite à une action en justice.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a dû faire intervenir un avocat et un huissier dans une affaire l'opposant à un administré. Il fait savoir que notre compagnie d'assurance rembourse ces frais soit 753,48 € et 63,51 €. Le Conseil municipal accepte ces remboursements.

6- Indemnité de conseil et de gestion de M. le Receveur municipal.

Le Conseil municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

1°) de demander le concours de Monsieur Jacques POUYANNE, Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

2°) de prendre acte de l'acceptation de Monsieur Jacques POUYANNE, Receveur Municipal, et de lui allouer, à compter du 1er janvier 2014, une indemnité de conseil égale à 100 % de l'indemnité de conseil théorique calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement y compris, éventuellement, les dépenses des services autonomes non personnalisés annexées au compte de la Collectivité, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années :

Communes et établissements publics locaux
3,00 ‰ sur les 7 622,45 premiers euros
2,00 ‰ sur les 22 867,35 euros suivants
1,50 ‰ sur les 30 489,80 euros suivants
1,00 ‰ sur les 60 979,61 euros suivants
0,75 ‰ sur les 106 714,31 euros suivants
0,50 ‰ sur les 152 449,02 euros suivants
0,25 ‰ sur les 228 673,53 euros suivants
0,10 ‰ sur toutes les sommes excédant 291 554,43 euros

En aucun cas, cette indemnité ne pourra excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

3°) de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant maximum autorisé ;

4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article 6225 du budget.

7- Procédure de poursuites par le receveur : autorisation générale et permanente et fixation des seuils.

Dans le cadre de la procédure de poursuites exercée par le Receveur, M. le Maire propose au Conseil municipal de lui accorder une autorisation générale et permanente de poursuite, en fixant les seuils suivants :

poursuites extérieures au département : 200 €
saisie vente : 200 €
ouverture de portes par huissier : 200 €
vente mobilière suite à saisie : 500 €

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

8- Dépenses à imputer à l'article "Fêtes et cérémonies".

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est amenée, de temps à autre, à régler des factures dont la dépense s'impute à l'article "Fêtes et cérémonies". Il précise que cela peut être l'achat d'un bouquet pour un mariage, d'une gerbe pour les commémorations au monument aux morts, d'un cadeau pour un

agent ou un élu médaillé ou retraité ou encore de denrées pour les fêtes. Le Conseil municipal accepte de prévoir des crédits au C/6232 qui seront utilisés aux fins citées ci-dessus.

9- Décision modificative : caution des locataires des logements communaux.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un des locataires des logements sis Impasse des Écoles a quitté son logement au 31 mars 2014. Une nouvelle locataire s'y installera au 1er juin 2014. Sachant qu'aucun crédit n'avait été prévu au B.P, il convient de procéder à l'écriture suivante :

R. C/165 400 €
D. C/165 400 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

10- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires allouée à la secrétaire de mairie.

Le Maire rappelle au Conseil que la secrétaire de mairie bénéficie depuis quelques années d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Le Conseil municipal décide pour 2014 d'une augmentation de 1% du montant alloué en 2013 qui s'élevait à 2 497 € pour 33/35ème.

Pour 2014 le montant de l'indemnité est égal à 2 497 X 1% = 2 522 €

Le Conseil accepte le versement de cette indemnité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

1- Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal de l'arrêté n°14-1211 DARLP/BLP du 5 juin 2014 (l'arrêté a été remis à chaque membre du conseil avec sa convocation). Puis il est procédé à la mise en place du bureau électoral. Ensuite, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne. Le dépouillement opéré, les résultats sont proclamés :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
Nombre de votants (y compris les pouvoirs) : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Les délégués élus sont :
Jean-Luc MARCHAIS avec 14 voix
Françoise DURAND avec 14 voix
Bernard COUTEAU avec 14 voix
Les suppléants élus sont :
Joëlle OBLE avec 14 voix
Alain DESTREGUIL 14 voix
Stéphanie BARITEAU 14 voix

Aussitôt l'élection, le procès-verbal de l'élection, a été dressé.

2- Recrutement en cas de besoins occasionnels et modification du tableau des effectifs.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le 1er février 2014 l'agent titulaire en congé pour accident de service est remplacé. Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent pour des besoins occasionnels. Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à recruter un agent occasionnel et modifie ainsi le tableau des effectifs :

Secrétaire de Mairie : 1 agent à temps non complet
Adjoint administratif 1ère Classe : 1 agent à temps non complet
Adjoint Technique 2ème Classe : 4 agents à temps complet
Adjoint Technique 2ème Classe : 2 agents à temps non complet (Intercommunaux)
Adjoint Technique remplaçant ou occasionnel : 1 agent

3 Décisions modificatives.

➢ *S.D.E.E.R : travaux neufs d'éclairage public*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée à la pose de 6 prises d'illumination réalisée par le S.D.E.E.R, de procéder à l'écriture suivante :

D. c/21534-041 = 808,04 €
R. c/16876-041 = 404,02 €
R. c/1326-041 = 404,02 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➢ *S.D.E.E.R : travaux neufs d'éclairage public*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée à l'extension de l'éclairage public à Montvollant - dossier 073111 et réalisée par le S.D.E.E.R, de procéder à l'écriture suivante :

D. c/21534-041 = 5 551,79 €
R. c/16876-041 = 2 775,89 €
R. c/1326-041 = 2 775,90 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

1- Acquisition d'un pavillon modulaire pour l'accueil péri-scolaire : demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Le Maire informe le Conseil municipal que le bâtiment qui abrite actuellement l'accueil péri-scolaire devient trop exigu et qu'il convient de procéder à l'acquisition d'un pavillon modulaire. Il présente les différents devis obtenus de fournisseurs réalisant ce type de construction. Après réflexion, le Conseil municipal retient le devis de l'Entreprise COUGNAUD pour un montant de 79 426,96 € HT auquel il convient de rajouter le devis de travaux de soubassement d'un montant de 11 495,22 € HT et celui de l'alimentation électrique d'un montant de 850 € HT. Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter de l'État une subvention au titre de la DETR.

2- Acquisition d'un pavillon modulaire pour l'accueil péri-scolaire : demande d'aide financière auprès de la CAF.

Le Maire informe le Conseil municipal que le bâtiment qui abrite actuellement l'accueil péri-scolaire devient trop exigu et qu'il convient de procéder à l'acquisition d'un pavillon modulaire. Il présente les différents devis obtenus de fournisseurs réalisant ce type de construction. Après réflexion, le Conseil municipal retient le devis de l'Entreprise COUGNAUD pour un montant de 79 426,96 € HT auquel il convient de rajouter le devis de travaux de soubassement d'un montant de 11 495,22 € HT et celui de l'alimentation électrique d'un montant de 850 € HT. Le Conseil municipal autorise le Maire à compléter le dossier de demande financière de la CAF.

3- Situation du Crédit Agricole : adoption d'une motion proposée par AREMUT.

Le Conseil municipal de Bussac sur Charente réuni le 2 septembre 2014 :

- Rejette catégoriquement le projet de transfert du siège social de la Caisse Régionale du Crédit Agricole vers une autre ville du département de Charente-Maritime.
- S'inquiète des conséquences concrètes que ce départ aurait sur ,les commerces, l'artisanat et toutes les activités induites localement.
- Refuse de considérer comme un fait acquis que les finances locales de la Communauté d'Agglomération de Saintes soient amputées annuellement de 400 000 euros, chiffre qui devrait être multiplié par trois si on prend en compte la baisse générale de l'activité économique.
- Craint qu'un tel abandon ne donne le signal d'une désertification accélérée de la Saintonge, Saintes perdant alors le rôle de petite capitale qu'elle a toujours joué.
- S'étonne qu'un projet aussi capital n'ait donné lieu à aucune information véritable aux sociétaires de base qui sont les véritables propriétaires de cette coopérative, ce qui est à l'inverse de l'esprit mutualiste.
- Demande que l'implantation prévue à Lagord soit déclarée comme contradictoire avec le projet prévu de zone bas carbone car devant induire d'importantes dépenses en carburant vu les déplacements des personnels qu'il engendrait.
- Propose aux dirigeants de cette coopérative d'étudier toute opportunité foncière qui serait nécessaire pour une implantation nouvelle ou une éventuelle extension des locaux actuels à Saintes.

4- Termites : traitements à appliquer dans les lieux-dits concernés.

Le maire informe le Conseil municipal que certains hameaux sont infectés de termites et qu'il a l'intention de prendre un arrêté obligeant les administrés à procéder aux traitements appropriés. Le Conseil municipal, considérant cette démarche indispensable pour l'hygiène et la salubrité des administrés encourage le Maire à prendre un arrêté correspondant.

5- Subvention au Foyer Rural.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Foyer Rural a participé financièrement à la Fête de l'Été organisée conjointement avec la Municipalité. Le Foyer Rural ayant réglé les dépenses liées à cette manifestation, il convient de lui verser une subvention de 300 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/ 6574 + 300 €
C/6554 - 300 €

6- Désignation des membres devant siéger au Bureau de l'AFR.

Le Maire informe le Conseil municipal que le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement

(AFR) arrive à échéance en 2014. Le Conseil municipal propose de nommer les cinq administrés suivants comme membres :
Mme BRUNETEAU Laetitia, Mme THOMAS Solange et Mme COUPRIE Evelyne, M. DANIAUD Yves et M. GIRARD Jean-Pierre.
Il propose au Conseil municipal de désigner 5 autres administrés qui seront nommés par M. le Directeur des Territoires et de la Mer. Le Conseil municipal propose :
Mme RHÉ Claudine, Mme BARITEAU Sylviane, M. BERTIN Jacky, M. GUILLAUD Jean et M. DELAHAY Dominique.
Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est président de droit de l'AFR.

7- Référents tempête.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que ERDF propose aux collectivités de désigner des « référents tempête » qui seront leurs interlocuteurs en cas de catastrophe. Le Conseil municipal désigne M. COUTEAU Bernard et M. DESTREGUIL Alain.

8- Désignation des délégués à la CLECT et à la CIAPH.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner 2 délégués à la CLECT et à la CIAPH. Le Conseil municipal désigne Mme DURAND Françoise comme déléguée titulaire et M. DOURTHE Christophe comme suppléant à la CLECT et M. COUTEAU Bernard comme délégué titulaire et M. DOURTHE Christophe comme suppléant à la CIAPH.

9- Logements locatifs sociaux (ancien Presbytère) : examen du bilan et compte de résultat 2013 fournis par la SEMIS.

Le Maire rappelle qu'une convention avait été passée avec la SEMIS en date du 13 janvier 1988 pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux. Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquelles elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période concernée. De plus, la Commune avait apporté sa garantie aux prêts réalisés par la SEMIS pour cette opération. S'agissant de l'exercice 2013, l'opération dégage un déficit de – 42 188,74 €. Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat 2013 et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le bilan 2013 présenté par la SEMIS.

10- Logements locatifs sociaux (lotissements Les Grands Champs et la Croix) : examen du bilan et compte de résultat 2013 fournis par la SEMIS.

Le Maire rappelle que la SEMIS a réalisé 2 opérations sur la Commune :
1) Pavillons dans le lotissement « Les Grands Champs »
2) Pavillons au lotissement « La Croix ».
Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquelles elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période concernée. De plus, la Commune avait apporté sa garantie aux prêts réalisés par la SEMIS pour cette opération. S'agissant de l'exercice 2013, l'opération dégage un excédent de 4 177,12 €. Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat 2013 et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le bilan 2013 présenté par la SEMIS.

11- Convention avec le SAS.

Le Maire présente au Conseil municipal la convention de partenariat entre la Commune et le SAS pour la restauration de la Fontaine du Vieux Bourg. Le Conseil municipal en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

12 Subvention à l'Association du Mémorial.

Le Maire présente au Conseil municipal le courrier reçu de l'Association du Mémorial qui a décidé d'ériger un mémorial dédié aux morts pour la France en A.F.N, natifs de la Charente-Maritime. Sachant qu'un Bussacais, mort pour la France pendant la guerre d'Algérie, verra son nom figurer sur ce mémorial, La Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention de 100 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/6574	+ 100 €
C/6554	- 100 €

Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Dorian TRESPAILLET né le 16 août 2014, fils de M. et Mme TRESPAILLET Christian, 75 B Chemin de Charmeneuil

- Loënzo CHARLES né le 23 août 2014, fils de M. et Mme CHARLES Christophe , 23 B Chemin des Guilloteaux



Mariages

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Delphine COUPRIE et William PAINSET qui se sont unis le 16 août 2014

- Sandra DOURSON et Matthieu CHENNEVIERE qui se sont unis le 13 septembre 2014



Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- Yvette GIRARD épouse ISABEAU décédée le 13 juin 2014 à SAINTES

- Michel ISABEAU décédé le 13 juin 2014 à SAINTES

- Georgette AUBÉ épouse BOUCHAIN décédée le 22 juillet 2014 à SAINTES

ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site **www.mon-servicepublic.fr/le recensement citoyen en ligne**



L'attestation de recensement délivrée par la mairie**, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

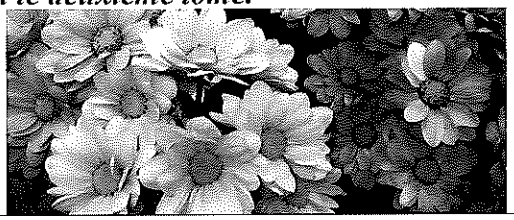
DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

Infos locales...

Lettre de remerciements aux Bussacais

Monsieur le Maire
Amis Bussacais,

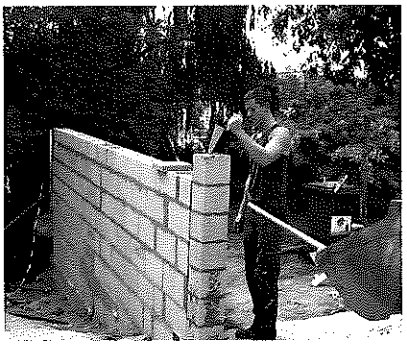
Toute la famille POLETTE SAULNIER vous dit : « UN GRAND MERCI ! ».
Vos messages, ces mains tendues nous ont beaucoup touchés.
Nous sommes fiers d'appartenir à votre commune.
D'une grande page blanche, nous avons déjà écrit un premier livre.
Vous en êtes les principaux acteurs : MERCI !
Grâce à vous et à votre grande générosité nous écrivons déjà le deuxième tome.
Nous vous embrassons tous très chaleureusement.
Sincères et respectueuses salutations.
Michel, Anne-Laure, Nadège, Pierre et Jérémy



Souvenirs d'école...

En 2015, nous célèbrerons les 50 ans du groupe scolaire !
Pour cette occasion, nous recherchons des photos, des anecdotes toutes générations confondues, afin de pouvoir retracer l'histoire et les histoires de notre école, au travers des photos de classe, des fêtes d'école ou d'autres manifestations...
Si certains d'entre vous voulaient nous raconter et écrire quelques anecdotes, nous mentionner les noms des enseignant(e))s, etc, nous en serions ravis ; nous vous en remercions à l'avance.
Merci de bien vouloir adresser vos photos , anecdotes ou autres témoignages par courriel à la mairie ou déposez les au secrétariatde la mairie, ils seront scannés et vous seront redonnés.

Contrats d'avenir



Maxime Renouleaud a été engagé au sein du personnel communal le 1/09/2013 dans le cadre d'un contrat d'avenir. Il remplaçait Gaylord Gerbaud qui venait d'être recruté en apprentissage après un contrat d'avenir dans notre commune. C'est au tour de Maxime de décrocher un contrat en apprentissage dans une entreprise de maçonnerie comme il le souhaitait.Ces contrats ont permis à ces deux jeunes, après un passage réussi dans l'équipe des employés communaux, d'accéder à un emploi. Les objectifs du contrat ont été pleinement remplis.
Les élus s'en félicitent et ont décidé de recruter pour la 3eme fois un jeune Bussacais dans les mêmes conditions. Il s'agit de Thomas Dumaine qui débutera le 15 octobre prochain.

INFO CDA...

Sentiers de randonnées

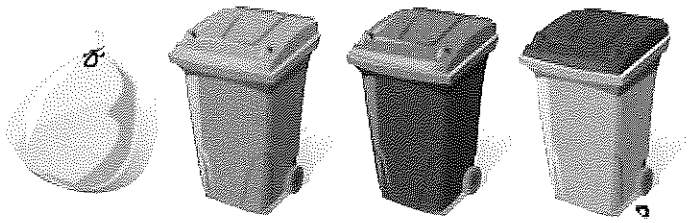


L'Agglomération de Saintes présente de **nombreuses richesses naturelles et culturelles** : la Charente, la Seugne, des vestiges gallo-romain, des églises romanes, des forêts, des paysages, des villages pittoresques, la poterie, les produits du terroir, le pineau, le Cognac...La façon la plus agréable, la plus sportive et la plus ludique de découvrir ces terrains est d'emprunter **les chemins de randonnées** en vélo tout terrain, à pied ou à cheval.

18 sentiers de randonnées vous invitent au dépaysement et à la curiosité. Parfaitement balisés, ouverts aux ballades familiales comme aux excursions sportives, ils s'adaptent à tous les niveaux et varient de 7 à 14 kms. Des rives de la Charente aux monts boisés, des prairies inondables aux monuments locaux, respirez le grand air du temps libre et partez à la découverte des richesses du patrimoine naturel et historique local.

Découvrez l'alphabet du tri sur le site internet de la CDA de Saintes

Sacs jaunes, conteneurs bleu ou vert, ou poubelles traditionnelles ? Grâce à l'alphabet du tri, découvrez en un instant où jeter votre déchet. Cliquez sur la lettre par laquelle commence le nom de votre déchet (exemple : la lettre « A » pour ampoule) et trouvez sa destination.



Petit aperçu :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Déchets	Poubelle traditionnelle	Sac jaune	Bac Bleu	Bac Vert	Bac à compost	Déchetterie	Autres
Acide (bouteille vide)						X	
Acier (Canette)		X					
Adhésif (rouleau)	X						
Aérosol		X					
Alcool à brûler						X	
Allume feu (emballage		X					

Etc...

Ca s'est passé à Bussac...

Rassemblement de cigognes sur notre commune



Cet été, à Bussac sur Charente, une quarantaine de cigognes ont pris pension dans un pré au milieu des vaches. La cohabitation s'est bien passée. Dans la journée, les oiseaux se nourrissaient aux alentours, profitant des moissons, des labours et des fauchages. Leur nourriture se compose de campagnols, de vers de terre, d'insectes dont les criquets et les sauterelles. Notre département est le deuxième lieu de rassemblement après le Haut-Rhin (infos de la Ligue de la Protection des oiseaux). Elles ont pris leur envol fin août se dirigeant vers l'Espagne, le Portugal et les pays du Maghreb.Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site : www.faune-charente-maritime.org

Joris Daudet à nouveau champion de France !



Notre jeune champion de BMX, Joris DAUDET est revenu dans notre village pour quelques jours de repos bien mérités.En effet, Joris vient de reprendre son titre de champion de France le 5 juillet dernier à St Quentin les Yvelines (il l'avait perdu en 2013). Depuis la catégorie cadet, il a accumulé 7 titres en 8 ans. C'est en toute logique qu'il est, à ce jour, le meilleur pilote français et qu'il va porter le maillot tricolore en 2015. La semaine suivante, il a terminé 3ème aux championnats d'Europe au Danemark. Après ses vacances, Joris va disputer deux épreuves pour le championnat du monde en Argentine et aux Etats-Unis. Il pense surtout à se préparer pour les prochains jeux olympiques à Rio en 2016.

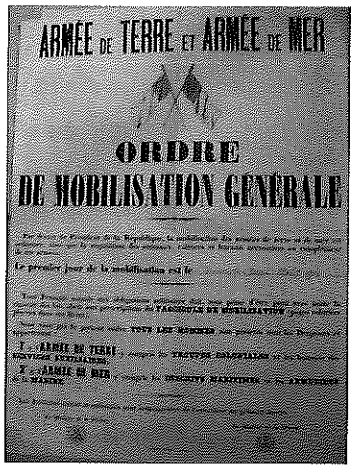
Une nounou en retraite



Il ne manque sur la photo que la petite dernière à Martine, endormie sur les genoux du papa..

Alors que les élèves faisaient leur rentrée début septembre, Martine Antonin tournait la page de sa carrière de nounou commencée il y a quarante ans. Plus qu'un métier, c'était une véritable passion que de s'occuper des enfants qu'on lui confiait. Pour fêter son départ en retraite, Martine et son mari ont convié les enfants qu'elle a gardés et leurs parents à la salle municipale. Il y avait du monde au rendez-vous puisque plus de 40 enfants, pour certains devenus parents à leur tour, sont passés par la maison Antonin. L'émotion était au rendez-vous. Nous souhaitons bon vent à Martine pour occuper le temps libre qui s'offre maintenant à elle.

100ème anniversaire de la déclaration de guerre de 1914

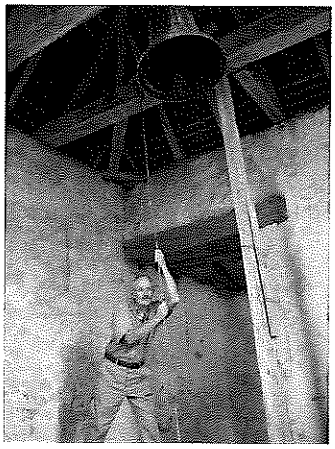

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE

DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Le 1er août 1914, l'ordre de mobilisation générale était affiché dans tous les villages de France pour informer les habitants et mobiliser plus particulièrement les hommes aptes au combat.

La population était invitée à se rassembler sur la place principale par la **sonnerie du tocsin**.



Pour rappeler ce malheureux 1er août 1914, les communes qui le souhaitaient ont fait sonner la cloche de l'église à 16 heures le 1er Août 2014.

A la demande de la municipalité, Jackie Pouponnot a accepté avec enthousiasme de faire sonner la cloche de l'église pour rendre cet hommage.

Jean-Luc Vernon quant à lui a fourni la reproduction de l'ordre de mobilisation générale qu'il possède.

Les Bussacais et les Bussacaises témoignent par leur présence nombreuse aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre que le devoir de mémoire n'est pas un vain mot dans notre commune.

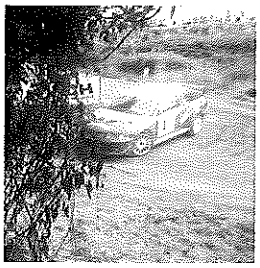
Randonnée équestre du 14 août 2014



L'association de tourisme équestre « les Sabots Verts » (Cherves Richemont 16) a proposée à ses cavaliers et meneurs une balade d'environ 4 heures pour une vingtaine de kilomètres sur notre commune. Une agréable journée ensoleillée pour découvrir la campagne bussacaise au rythme des chevaux et poneys montés ou attelés.

Le traditionnel pique-nique convivial a clôturé leur randonnée. Rendez-vous l'an prochain !

Rallye de Saintonge



L'édition 2014 du rallye de Saintonge a fait étape une nouvelle fois à Bussac sur Charente où les routes sont particulièrement appréciées des pilotes.

Le succès populaire a une nouvelle fois été au rendez-vous. Le temps estival a permis aux très nombreux spectateurs présents de profiter du spectacle offert par les bolides.Le Foyer rural qui tenait sa buvette à Montvollant a participé à l'événement.Malheureusement, le comportement de quelques spectateurs a un peu gâché la fête. En effet, au mépris de la signalisation et des interdictions de circuler, certains se sont aventurés au plus près du tracé des spéciales, stationnant anarchiquement sur les bas-côtés. Ces comportements auraient rendu très difficile l'accès des véhicules de secours si cela avait été nécessaire. Les riverains de ces secteurs ont rencontré beaucoup de difficultés à sortir ou à rentrer chez eux.



La Municipalité souhaite qu'une signalisation beaucoup plus contraignante soit mise en place dans les secteurs concernés l'an prochain.

Les organisateurs quant à eux ont tenu à remercier Christian Mousset, l'employé communal, qui a interrompu ses congés pour revenir faucher les bernes du parcours quelques jours avant l'épreuve.

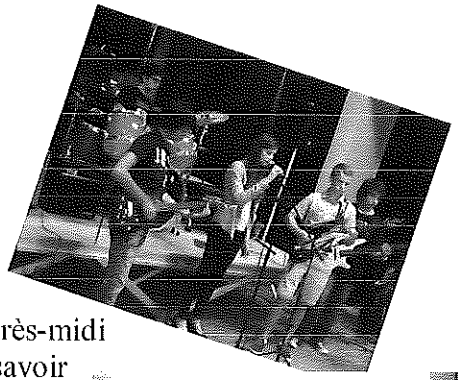
Un Bussacais à l'honneur...



Le vendredi 17 octobre prochain, une page importante de la vie de Thierry Monget va se tourner.
Ce jour là, la porte du café-bar de Bussac sur Charente se fermera définitivement.
C'est avec beaucoup d'émotion que Thierry Monget parle de ce moment qui s'approche. Il faut dire que ce bar, il l'a monté de ses propres mains avec l'aide de sa famille en 1987. Il en connaît précisément la date et l'heure d'ouverture: le samedi 22 août à 11 heures, en présence de Guy Chapuis et de Philippe Marchand (député et futur ministre de l'Intérieur).
A cette époque, il n'avait que 22 ans. Il avait eu plusieurs emplois à la Coop atlantique ou en maçonnerie. Il décide d'aller rencontrer le Maire de l'époque Guy Chapuis pour lui parler de son projet. Il n'y avait pas de bar à Bussac. Sa femme, âgée de 19 ans, connaissait un peu le métier pour avoir travaillé chez son oncle à Saint Jean d'Angély.
Guy Chapuis reçut ce projet de manière positive et encouragea le jeune couple à se lancer.
Durant les premiers mois, Thierry et son épouse ont vécu dans une caravane installée à l'arrière du bar. Puis ils ont pu s'installer dans le logement communal situé à la mairie, qu'ils ont ensuite quitté pour aller s'installer, non loin de là, dans les logements de la SEMIS au Presbytère.
C'est en 1993 qu'ils s'installeront dans leur maison.
Il est évident de constater à quel point Thierry Monget est ancré dans le paysage bussacais.
Il a suivi sa scolarité à l'école de la commune, il profitait de ses étés pour faire le tour des fermes et participer aux travaux des champs. Il connaît par cœur les chemins, les hameaux et les habitants de cette commune qu'il aime.
Les premières années, le bar fait aussi restaurant le midi et connaît un franc succès. Thierry et son épouse pouvaient servir jusqu'à 30 couverts à midi. Mais la partie restauration cessera à l'arrivée du premier enfant du couple, Marine en 1989.
Thierry Monget sera un des piliers du club de football. Il y a occupé tous les postes, de simple joueur à Président pendant 7 ans, en passant par entraîneur ou trésorier. Il a gardé son âme de sportif et suit assidûment les différentes disciplines, et en particulier le rugby. Il s'adonne au VTT et à la randonnée sur les chemins de la commune.
Le café-bar de Bussac est un lieu central de la vie bussacaise. On y côtoie toutes les catégories de la population de la commune dans une ambiance conviviale et amicale.
D'ailleurs, lorsqu'il parle de ses clients, Thierry Monget dit que la plupart ne sont pas des clients mais des amis. Il redoute le moment où il devra annoncer la fermeture à certains anciens.
La décision n'a pas été facile à prendre, mais la conjoncture et le mode de consommation des nouvelles générations a rendu fragiles les perspectives d'avenir. Le renouvellement de la clientèle âgée n'est pas évidente face à une concurrence urbaine pesante.
Il est loin le temps où il se consommait 20 litres de rosé et 3 fûts de bière par semaine. Les années 2000 ont été de bonnes années, en particulier les moments des coupes du monde de football ou des rallyes de Saintonge.
Ses deux grandes filles Marine et Océane n'étant plus à la maison, Thierry et son épouse ont pensé à devenir famille d'accueil pour personnes handicapées. Ils sont en cela sensibilisés depuis de nombreuses années puisque leur belle sœur accueille déjà de jeunes handicapés.
Nul doute que l'humanité dont fait preuve Thierry envers ses clients, il saura en faire bénéficier les jeunes qui lui seront confiés.
La commune, et les élus en particulier, ont conscience que la page qui se tourne avec la fermeture de ce lieu de cohésion sociale est à considérer avec importance. Les réflexions sur une suite possible sont déjà engagées.
Souhaitons à Thierry et à son épouse une pleine réussite dans leur nouveau projet de vie.
Le dernier mot revient à Thierry Monget qui souhaite sincèrement remercier tous ses clients.

Fête de l'été





En ce samedi 28 juin, la météo n'était pas celle de l'été commencé pourtant une semaine plus tôt.
Les membres du Foyer rural et les élus présents dans l'après-midi pour la préparation de la soirée ont longtemps hésité pour savoir si ce rendez vous se déroulerait à l'intérieur ou à l'extérieur.
En fin de compte, la décision fut prise de tout organiser dans la salle.
Ce choix s'avéra judicieux.
Ce fut une soirée fort sympathique, durant laquelle chacun a pu échanger, profiter de la musique ou danser.



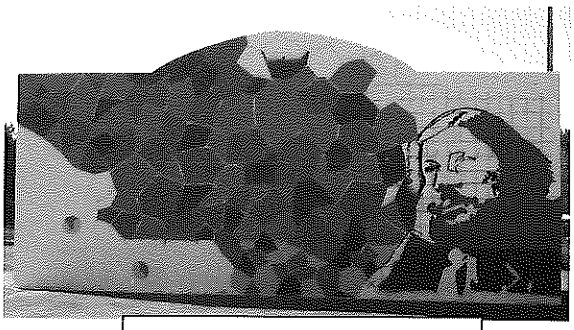
Présentation du comité citoyen créé pour la révision du PLU



Le jeudi 10 juillet, Madame Duchiron du cabinet BE AUE chargé de la révision du Plan local d'urbanisme de la commune est venue présenter la démarche et le fonctionnement du comité citoyen qui va être mis en place. Ce comité qui rassemblera 21 habitants de la commune sera chargé de mener une réflexion sur les différentes thématiques en jeu lors de la révision du PLU. Les résultats de ces réflexions seront une aide à la prise de décisions des élus.
Les personnes présentes ont pu échanger sur ce dossier. Les candidatures ont été reçues en mairie jusqu'au 23 septembre.
Le premier comité citoyen se réunira le 6 novembre prochain. Les personnes concernées recevront une invitation.
Roger Daunas, conseiller municipal, sera l'élu référant de la commune au sein de ce comité.

Rénovation du fronton

Un chantier de rénovation du fronton et de mise en place d'une fresque a débuté. Mené par des éducateurs de Protection judiciaire de la jeunesse, il permettra à plusieurs jeunes de travailler pour un projet commun en lien avec un artiste. La mesure de réparation est la mesure éducative à la suite de laquelle le taux de **non récidive** est le plus bas. La fresque fera apparaître le portrait du célèbre peintre Gustave Courbet, qui vécut à Bussac en 1862 et valorisera le sport, la citoyenneté et le vivre ensemble. 5 adolescents participent au projet, pour l'embellissement de l'aire de sport



Fresque en cours

Vie paroissiale



Comme chaque année, le 15 Août, Notre-Dame de l'Assomption a été fêtée. Une quarantaine de chrétiens se sont rassemblés pour prier pendant une heure avec le Père Monnard, curé du secteur Saintes rive droite. Puis, quelques-uns ont terminé la soirée par un pique-nique convivial dehors, sur la place de l'église, puisque le temps était favorable.

Informations pour le catéchisme

Les inscriptions sont commencées. Il n'est pas encore trop tard !
Vous pouvez contacter :

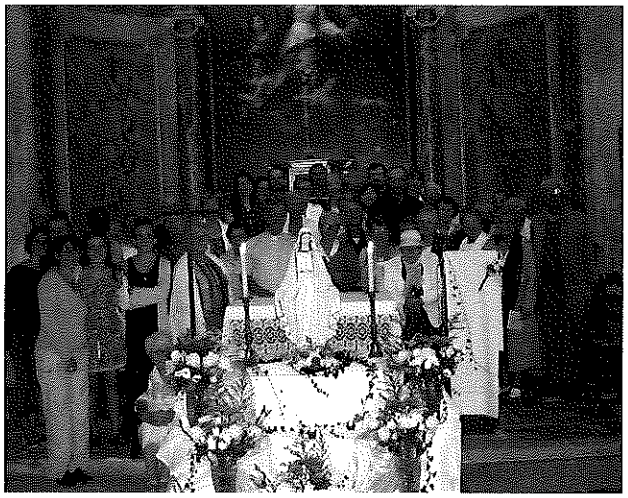
Le Secteur Paroissial Saintes Rive-Droite-13, rue Saint-Pallais
17100 SAINTES. Tél. : 05.46.92.07.21

Pour les enfants de 3 à 7 ans (groupe d'éveil à la foi) : Mme Arnault Tél. : 06 72 99 90 84
de 7 à 11/12 ans, Mme Drieu. Tél : 05 46 92 24 52.

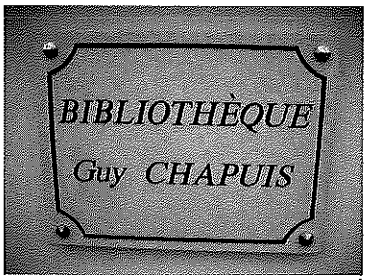
Les jeunes du collège et du lycée peuvent se rencontrer en aumônerie au 14 rue Georges Clemenceau à SAINTES (aumônerie de l'enseignement public). Tél : 05 46 74 41 09.
Enfin, il est proposé une catéchèse à l'âge adulte au Presbytère SAINT-PALLAIS.

Informations complémentaires

Service Evangélique des Malades
Le Père Monnard propose des temps de rencontre ou de visites à domicile aux personnes en difficulté. Téléphoner au Presbytère Saint Palais.
Tables Ouvertes Paroissiales (lieu d'accueil et de fraternité).
Le 1er repas est prévu le 18 octobre 2014, salle de La Récluse à SAINTES (prévenir pour inscription)



Des Nouvelles de la Bibliothèque...



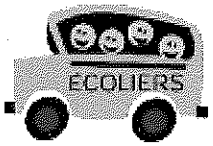
Bibliothèque Municipale
Téléphone : 05 46 97 18 14
Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)
Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h
Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h30 à 16h30
Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 5 euros pour les autres personnes

Un accueil sympathique par des bénévoles dynamiques et à votre service.
Les livres sont nombreux et attendent les lecteurs (nouveaux et anciens) avec impatience!"

C C A S ...

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :
Mairie de Bussac : 2 ème mardi du mois le matin
Mairie de Fontcouverte : 2ème mardi du mois l'après-midi
Mairie de St Vaize : 4ème mardi du mois le matin
Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3ème mardi du mois le matin

Gratuité Bus RPI Bussac/St Vaize



Nous vous rappelons qu'en accord avec la municipalité, le CCAS rembourse la carte de bus (41 €) à toutes les familles bussacaises qui ont des enfants qui utilisent les services du bus entre St Vaize et Bussac. Une simple demande avec justificatif est à déposer en mairie.

Repas des Aînés du 11 Novembre

Le CCAS a décidé de passer de 60 à 65 ans la condition d'âge pour bénéficier du repas offert aux aînés de la commune. Cette décision a été prise à l'unanimité par les membres du CCAS, car des choix budgétaires s'imposaient. En effet, devant le recul de l'âge de la retraite, l'allongement de la durée de vie, et les besoins de plus en plus importants de secours auprès des personnes les plus démunies ont conduit à cette décision ;
Comme chaque année un courrier sera adressé pour les inscriptions.

Colis de fin d'année



De la même façon et pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, l'âge pour recevoir un colis de Noël passe de 70 à 75 ans. Nous rappelons que ce colis destiné à chaque Bussacais de plus de 75 ans n'ayant pas bénéficié du repas du 11 Novembre, est apporté en mains propres à domicile par les membres du CCAS et du conseil municipal. Le motif de ce déplacement est de s'assurer de l'environnement des plus âgés d'entre nous dans notre commune.



Aide aux devoirs

Le CCAS a décidé de reconduire l'aide aux devoirs destinée aux collégiens bussacais. Un courrier est adressé à toutes les familles concernées pour proposer ce service qui se mettra en place à partir d'au moins trois familles intéressées.
Les lycéens motivés pour assurer l'encadrement voudront bien se manifester en mairie (de préférence des élèves en Terminale avec de bons résultats scolaires).

Noël Solidaire

Le CCAS peut offrir aux familles avec enfants et aux revenus modestes (sous conditions), des places de cirque pour les 6 ou 7 décembre prochain à Saintes. Faire une demande en mairie avec avis d'imposition et revenus actuels avant le 31 octobre 2014.

Le point sur les travaux ...



Entretien de la voirie

L'Impasse du Jarry, le Chemin du Paviot jusqu'à la Pile du Nègre, l'Impasse de la Grande Porte, et le chemin du Bois Morineau ont été gravillonnés par le Syndicat de la voirie. Ces chemins avaient été repérés par la commission voirie comme nécessitant une remise en état complète...C'est fait.



Mi-septembre, le Syndicat de la voirie est intervenu à nouveau pour effectuer le programme de point à temps automatique. Cette réparation des voies par la mise en place d'un bi-couche de gravillons permet de refermer les réparations effectuées par les employés communaux à l'enrobé à froid. Cette année 15 000 euros ont été affectés à cette opération. Avant cela 3 tonnes d'enrobé à froid avaient été mis en place.

Suite aux travaux de mise en place de l'assainissement collectif, les réparations ont été effectuées Chemin du Grand Village avant l'été. Sur le Chemin du Vieux Bourg l'entreprise est intervenue le vendredi 12 septembre. Cette intervention était initialement prévue début août. Malheureusement les conditions météo n'ont pas permis sa réalisation. Ce retard s'est cumulé avec les difficultés rencontrées en raison de la dureté du terrain qui a également retardé la pose des canalisations.

La réparation du Chemin du Cimetière est également programmée. Celui-ci a été fortement dégradé par le passage de véhicules lourds. Des travaux de restructuration de la chaussée seront réalisés pour que ce chemin retrouve un aspect correct d'un bout à l'autre.

Eaux pluviales





Après les travaux réalisés à la fin de l'hiver au niveau du parking des Chaumes, les employés communaux se sont attachés à nettoyer et à sécuriser les abords de ce secteur.

D'autres travaux du même ordre ont été entrepris Chez Judet.

Là encore les fortes pluies de l'été ont permis de vérifier le bon fonctionnement des aménagements mis en place.

D'autre part, la commune a fait effectuer, par l'intermédiaire du Syndicat de la voirie le curage de 800 mètres de fossés dans différents secteurs de la commune. Cette opération devrait être renouvelée l'an prochain.

Enfin, en bordure de la RD 234, au lieu dit chez Texier, un busage du fossé a été réalisé pour permettre le stationnement et des entrées facilitées dans les propriétés riveraines.

Collecte des ordures ménagères

La collecte a repris impasse des pièces de Montvollant grâce à la cession d'un terrain de la famille Suire à la commune qui a pu aménager ainsi une raquette de retournement qui permet aux véhicules de collecte de pouvoir intervenir sans avoir à effectuer de marche arrière. Deux autres secteurs restent à aménager, après avoir trouvé une solution à la maîtrise foncière.

Enfouissement des réseaux

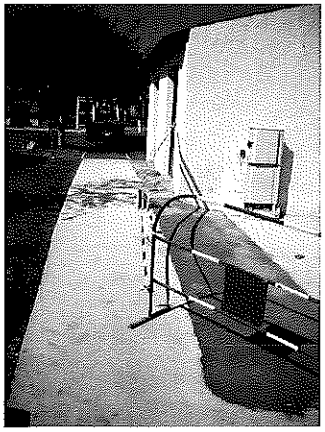
Les travaux dans le secteur de Jarry et de la Rétorie, plusieurs fois retardés, vont enfin débuter.
L'entreprise Eiffage se chargera de l'enfouissement des lignes électriques et télécom, du renforcement des lignes et de la mise en place de candélabres.
C'est un chantier important qui s'annonce et qui faisait partie des priorités de la Municipalité. Il devrait durer environ 3 mois. Les habitants de ce secteur pourront ainsi bénéficier d'un environnement amélioré et d'une meilleure qualité de fourniture.

Fontaine du Vieux Bourg



Le SAS est intervenu pour la deuxième fois sur la fontaine du Vieux Bourg. La première réparation avait permis de remettre en état le dôme de cette fontaine originale Malheureusement, plusieurs mois après, la maçonnerie de la galerie s'est à son tour effondrée. L'équipe du SAS est donc revenue. Elle en a profité pour améliorer les aménagements extérieurs de la fontaine.
Ce site méconnu mérite le détour pour découvrir son originalité.

Sécurisation des cheminements piétonniers pour les élèves



Depuis la création du RPI, les rotations du car effectuant la desserte avec l'école de Saint-Vaize se faisaient au niveau de l'entrée principale de l'école.
Afin de limiter les risques pour les élèves, la Municipalité a décidé d'une part que les départs se feraient depuis le chemin du Grand Village au niveau de la cantine.
D'autre part, la descente vers l'école se fera désormais par un cheminement sécurisé réalisé par les employés communaux au niveau de l'arrêt de bus en bordure de la RD 114.
Les parents d'élèves entrant sur le parking de la salle municipale aux horaires d'arrivée du bus scolaire sont donc appelés à la plus grande prudence.

Lotissement de la Croix

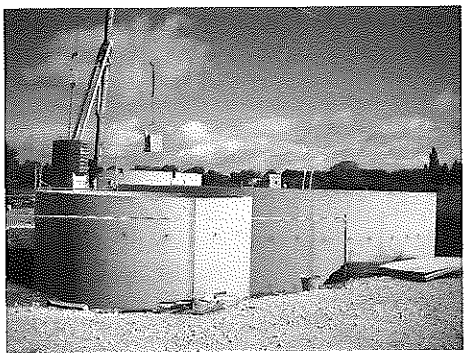
Les logements sont sortis de terre.
Deux entreprises de maçonnerie sont à pied d'œuvre pour la construction des 11 logements commandés par la SEMIS.
Leur livraison est prévue au printemps 2015.



Travaux d'assainissement collectif

Jamais la commune de Bussac n'a connu des travaux d'une telle ampleur !
Plusieurs entreprises travaillent sur le chantier.
Ces dernières semaines ont permis d'avancer les différents axes des travaux.
La deuxième tranche des travaux de canalisation (le Vieux Bourg) se terminera mi septembre.
La troisième tranche (lotissement des Grands Champs) prendra la suite, avec quelques mois d'avance sur le calendrier établi au départ. Cela est dû à un reliquat de crédits du Syndicat des Eaux qui pourra être affecté à ces travaux dès cette année.
En photo, voici les différents chantiers réalisés ces derniers mois…

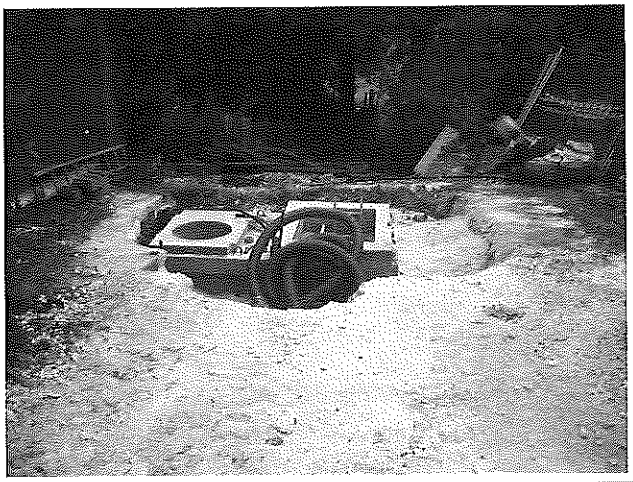
Suite de la construction de la station d'épuration





Mise en place de la canalisation de rejet des eaux épurées entre la station et la Charente

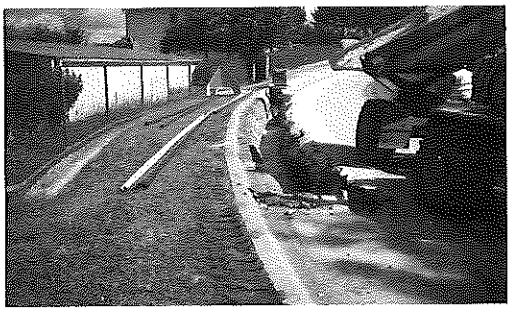
Mise en place et raccordement du poste de refoulement du Vieux Bourg



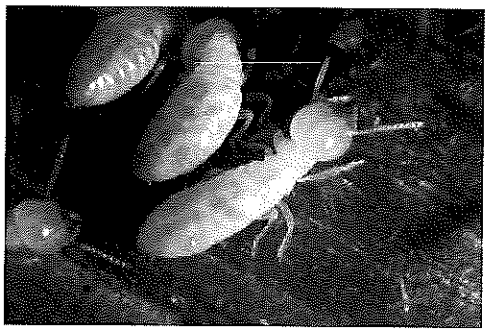


Pose des canalisations chemin du Vieux Bourg à des profondeurs pouvant aller jusqu'à 4 mètres dans un sol calcaire particulièrement dur.

Pose de la canalisation de refoulement allant du poste du Vieux Bourg à la station d'épuration par le chemin du cimetière.



Termites



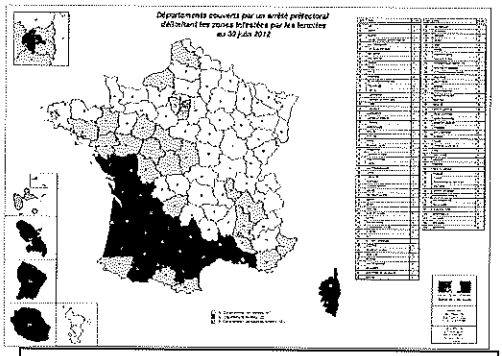
Le Conseil municipal vient de prendre une délibération importante concernant les obligations des administrés en cas de présence avérée de termites.

Objet de la délibération :

Termites : traitements à appliquer dans les lieux-dits concernés.

Le maire informe le Conseil municipal que certains hameaux sont infectés de termites et qu'il a l'intention de prendre un arrêté obligeant les administrés à procéder aux traitements appropriés. Le Conseil municipal, considérant cette démarche indispensable pour l'hygiène et la salubrité des administrés, encourage le Maire à prendre un arrêté correspondant.

Les dispositions de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 définissent les conditions dans lesquelles la prévention et la lutte contre les termites et les autres insectes xylophages sont organisées.



La carte des départements couverts par un arrêté préfectoral délimitant les zones infestées par les termites au 31 décembre 2012.

Les obligations des occupants, propriétaires, syndicats des **copropriétaires** :

Dès qu'il a connaissance de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti, l'occupant de l'immeuble contaminé ou à défaut le propriétaire, en fait la déclaration au maire de la commune du lieu de situation de l'immeuble par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou bien déposée contre décharge en mairie. Celle-ci précise l'identité du déclarant et les éléments d'identification de l'immeuble. Elle mentionne les indices révélateurs de la présence de termites et peut être accompagnée de l'état parasitaire mentionné ci-dessous. Elle est datée et signée par le déclarant. La déclaration incombe au syndicat des copropriétaires en ce qui concerne les parties communes des immeubles soumis aux dispositions de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

Quels sont les pouvoirs du Maire ?

Dans les secteurs délimités par le Conseil municipal, le Maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites, aux travaux préventifs ou à l'éradication nécessaires. En cas de carence d'un propriétaire et après mise en demeure et, le cas échéant, à l'expiration d'un délai fixé par le maire, ce dernier peut, sur autorisation du président du tribunal de grande instance, faire procéder d'office et aux frais du propriétaire à la recherche de termites, aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires.

Les risques liés à la présence de termites :

Les insectes xylophages, et les termites en particulier, peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans la construction. Leur activité peut affecter la qualité d'usage des bâtiments mais aussi causer des désordres importants dans leur structure même. Dans les cas les plus extrêmes, elle peut conduire à leur effondrement.

Nouvelles de l'école...

RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize
Conseil d'école du 3ème trimestre - Mardi 17 juin 2014

La rentrée 2014

Effectifs :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
26	15	18	26	23	23	23	26	
PS/MS : 31 MS/GS : 28								
Cycle 1 : 59 élèves			**Cycle 2 : 49 élèves**		**Cycle 3 : 72 élèves**			**180**

* Les horaires scolaires ainsi que ceux de l'accueil périscolaire ne changent pas pour la rentrée 2014.

* Les APE auront lieu tous les jours de 15h45 à 16h30. La question de la reconduction du forfait annuel de 10€ pour ces activités n'est pas définie car les commissions de la CDA ne sont pas encore constituées.

* Les APC auront toujours lieu les mardis et jeudis de 15h45 à 16h30 (excepté la première semaine de retour de vacances et la dernière semaine avant les vacances, et ceci pour chaque période).

* Transport scolaire : la mairie de Bussac souhaite alléger le dispositif de surveillance actuel en déplaçant l'arrêt du bus le long de la cantine (en attente de validation par le transporteur) – pas de possibilité sur le parking

* accueil périscolaire Bussac : il est envisagé de créer un nouvel accueil à proximité du préau actuel

Equipe enseignante:

Ecole de Saint Vaize : départ de Mademoiselle Ludivine Viollet et arrivée de Madame Nathalie Ferrer en CE1.

Ecole de Bussac : départ de Monsieur Régis Aubin et arrivée de Madame Julie Reigné en PS/MS

Madame Dominique Le Moullec prendra en charge la classe MS/GS

Madame Sandrine Nosenzo prend en charge la classe de CE2.

Projets pédagogiques

Saint Vaize :

- projet jardin : plantations réalisées pour les 2 classes (fleurs, aromates, légumes)
- sortie journée des sciences pour les 2 classes : visite de la Pallue et ateliers scientifiques (financement CDA)
- liaison GS/CP et CE1/CE2 : les GS sont venus rencontrer les CP à Saint Vaize (ateliers jeux et pique-nique) et les CE1 sont allés à Bussac (jeux sportifs et mathématiques et pique-nique)
- Bibliothèque 1 vendredi sur 2
- sortie de fin d'année pour les 2 classes : Abbaye de Fontdouce avec ateliers thématiques sur le Moyen Âge (financement CDA + APE + coopérative)

Bussac :

- PS/MS – MS/GS : sortie à la médiathèque sur le thème « la cuisine grande comme un jardin » ; sortie à l'asinerie de Dompierre sur Boutonne (financement Conseil Général – pôle nature) ; sortie à Saint Georges de Didonne (concours de châteaux de sable – Land Art sur la plage) – des panneaux relatifs à cette sortie sont affichés à l'école (financement Coopérative + CDA)
- CE2 : Golf et environnement : dernière sortie: une partie du parcours + une randonnée + un pique-nique axé sur la gestion des déchets (objectif 0 déchet)
- CM1 : projet école et cinéma : 3ème sortie « une vie de chat » (financement CDA) ; Projet percussions avec l'intervenant Luc Michel 1 fois par semaine. Une représentation sera proposée le jeudi 3/07 dans la salle de motricité
- CM1/CM2 : Projet escrime + théâtre ; visite au Puy du Fou : 4 spectacles dont le combat des gladiateurs. (financement CDA (entrée) + coopérative (une partie du transport) + participation des parents à hauteur de 5€

- CM2 : projet 3 mousquetaires avec 2 intervenants sur un projet de 24h d'intervention : Monsieur Pageot (metteur en scène) et Clément Ferreira de Caruacho (maître d'armes). Une représentation sera donnée pour les familles des élèves concernés

Budgets – coopérative scolaire et crédit municipal

Rappel Crédit CDA : 51 € par élève et par an + 151 € par classe
Sorties pédagogiques + transport : 9,09 € par élève et par an + 1 transport gratuit par classe
Budget abonnement : 150 € (120 € pour les maternelles)
Rappel : gratuité des fournitures scolaires

Etat des comptes :

Bussac : répartition des crédits

* budget fournitures de rentrée : 4375 € (60%)
* fonctionnement de l'école : 650 € (9%)
*petites fournitures : 500 € (7%)
* représentants : 900 € (13%)
* Investissement : 700 € (10%)

Saint Vaize :

CDA :

* budget fournitures 2597 € - reste 1038,70€ (achat de matériel pédagogique pour les 2 classes + fournitures) avant commande de rentrée
* Budget transport 409,50 € - reste 303 € (2 transports gratuits utilisés)
*Budget abonnement 150 € - reste 150 €.

Coopérative scolaire : 308,19 €

Demandes à la CDA :

Bussac
*Appareil photo numérique
*Bureaux + chaises
*Tableau blanc
*Panneaux de basket
*15 tapis de gymnastique
*Cube bloc mousse

Saint Vaize
*Vidéoprojecteur + ordinateur portable
*Meuble vidéoprojecteur
*Enceintes + casques informatiques
*Manuel scolaire numérique CP (activités de lecture en lien avec la méthode de lecture)

Travaux

Bussac :
*Sol de la structure

*Réfection de la cour ; nouveau marquage au sol (terrain sportif et parcours vélo) ; installation d'une seconde cabane pour entreposer le matériel de récupération

:Saint Vaize

Sécurité et hygiène

Alerte incendie à Bussac : réalisée le jeudi 12 juin pendant la sieste
Ecole de Saint Vaize : pas de nouvel exercice, le premier s'étant très bien passé.

Surveillance des élèves : la surveillance est régie par des textes de lois

- Article D.321-12 du Code de l'Education et Circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 (B.O. N° 34 du 02/10/1997) : surveillance et sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Décret n° 94-699 du 10 août 1994 : sécurité des équipements d'aires collectives de jeux.
- Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 : sécurité des aires collectives de jeux.

Les enseignants consacrent, en début d'année un temps de concertation afin de définir :

- le plan de la cour de récréation où figurent : les zones d'activités proposées, les zones interdites aux élèves, les structures ou espaces d'aménagements, les sanitaires, les lieux stratégiques de surveillance
Ce document est affiché en salle des maîtres et dans chaque classe, où il fait l'objet d'une présentation aux élèves.
- le document d'organisation des services de surveillance de l'école

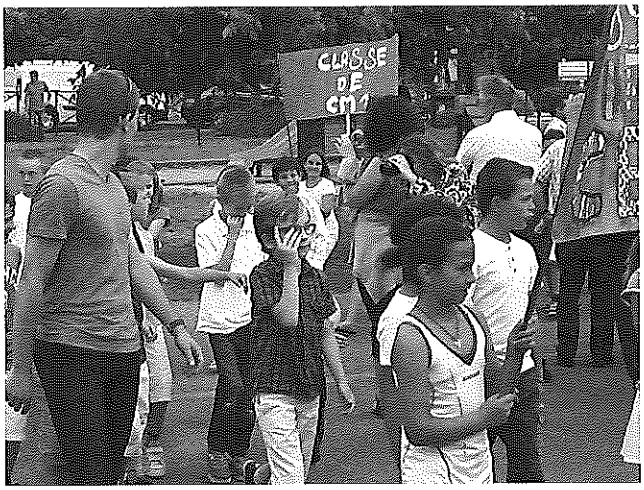
Le harcèlement à l'école : en cas de soupçon de harcèlement sur un enfant, la première chose à faire est de consulter un membre de l'équipe éducative (l'enseignant ou le directeur de l'école). Un site internet « agir contre le harcèlement à l'école » est également à votre disposition :
http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/

Une Fête réussie

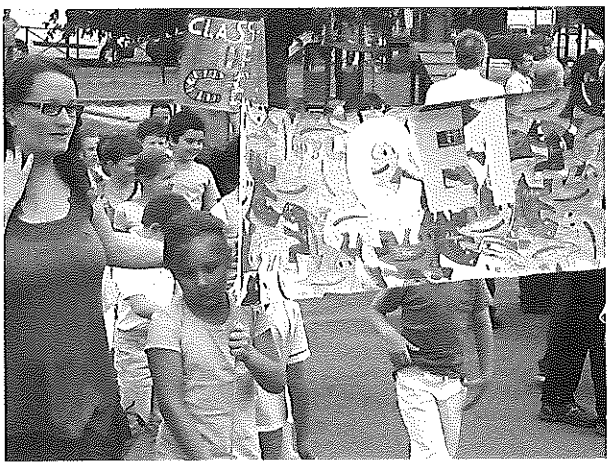
Le vendredi 26 juin, à Bussac, s'est déroulée la Fête de l'école. Le thème du spectacle a été le Brésil.....coupe du monde de foot oblige. Les élèves de chaque classe du RPI (Bussac, St Vaize) se sont vêtus de couleurs différentes; chaque couleur représentant un pays différent. La cour de l'école Gustave Courbet a été envahie par un nombreux public jeune et moins jeune. La première partie de cette fin d'après-midi a vu évoluer chaque classe sur le thème du sport. Petits et grands, après de nombreuses heures d'entrainement, ont été applaudis par l'ensemble du public. Bravo aux enseignants pour la diversité du programme présenté. Après le spectacle sur scène, tout le monde s'est dirigé sur le terrain de sport où les attendaient différents jeux; on se serait cru aux jeux d'intervilles....comme à la télé : Jeux d'obstacles, pêche à la ligne pour les petits, jeux d'adresse pour les grands. Tout le monde a pu se restaurer sur place et la soirée s'est terminée bien après la tombée de la nuit. Quelle tristesse de se séparer après avoir passé un moment de convivialité entre enfants et parents. Merci beaucoup aux parents bénévoles.

Jean Michel Charrier, directeur de l'école Gustave Courbet.









Rentrée des classes à Bussac et St Vaize :

Les équipes pédagogiques :

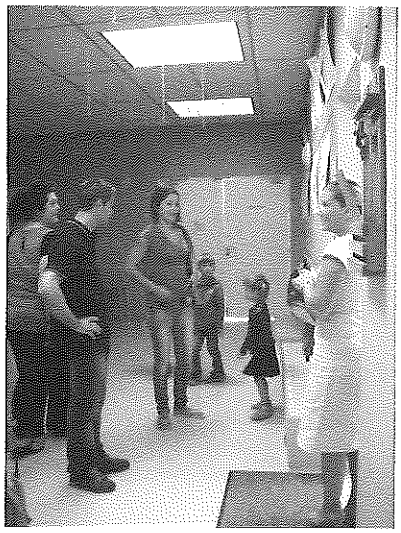


Bussac (de gauche à droite): Mmes Nocenzo, Geneau, Le Moullec, Reigné-Souesme et M. Charrier, le directeur.



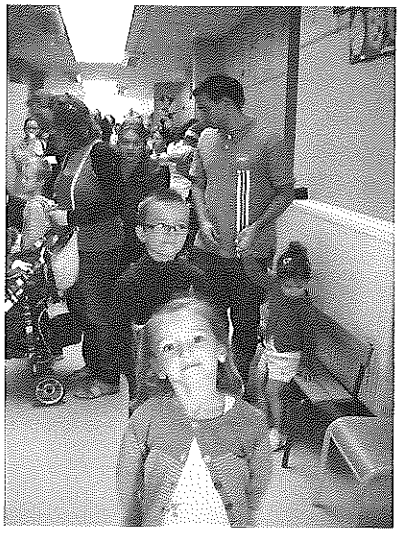
St Vaize : Mmes Mounier, Ferrer et Pacaud (absente de la photo en complément de Mme Ferrer)

Des enfants :





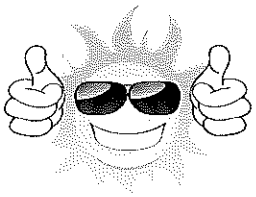
Dans le couloir de la maternelle à Bussac , l'ambiance semble être joyeuse !







A St Vaize, les visages sont sereins et souriants



Accueil périscolaire

Une nouvelle année scolaire qui débute et encore une fois c'est avec grande joie que nous reprenons du service. C'est un réel plaisir de retrouver les enfants, ainsi que les parents, des années précédentes et de découvrir de nouveaux visages.

L'accueil périscolaire

Horaires : 07h30- 08h55 et 16h25- 19h00
Le mercredi 11h30-12h30 **(garderie gratuite)**
Les tarifs sont affichés et à consulter librement à l'accueil

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire se compose de 3 animatrices :

- Angélique EMMENECKER, responsable de l'accueil, diplômée BAFA et BAFD (matin et soir)
- Sylvie ALLAMARGOT, animatrice (matin et soir)
- Séverine SAUVIGNON (soir)

Les TAP, temps d'activité périscolaire

Forfait de 10€ par enfant et par année scolaire
Ce forfait est déclenché dès le premier jour de présence
La fiche d'inscription est distribuée à chaque enfant par l'intermédiaire de l'école.

Des animateurs supplémentaires ainsi que les ATSEM de l'école sont en renfort de l'équipe d'animation de base. Ces activités sont proposées chaque jour aux enfants (sauf le mercredi) après l'école de **15h45 à 16h25**.
Dans un souci d'organisation, nous demandons aux enfants de s'inscrire sur une ou plusieurs activités de leur choix et de s'engager à être présents sur l'ensemble du cycle. Les parents doivent ensuite valider leur choix en signant le document.

Afin que ce temps soit bénéfique à l'enfant, nous demandons aux parents de laisser leurs enfants faire leurs propres choix.

En parallèle des activités programmées, les ATSEM et les animatrices de l'accueil périscolaire organisent des jeux et/ou activités en fonction des demandes des enfants.

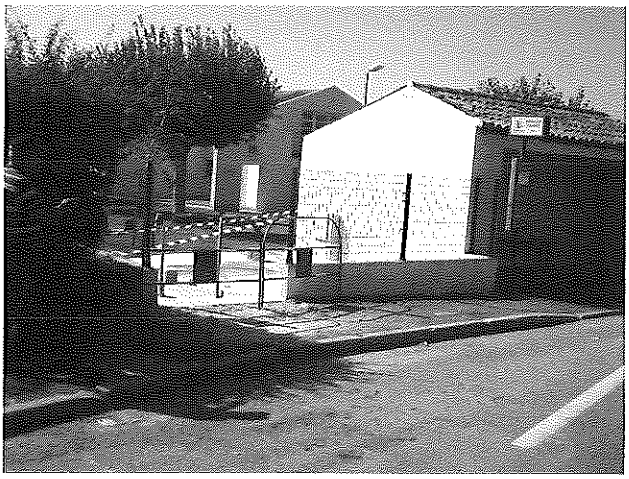
Pour ce début d'année, la période d'activité s'étend du 02 septembre au 18 décembre et 2 périodes d'activités sont proposées. Cela permettra à un plus grand nombre d'enfants de participer.

En ce début d'année, il y aura pour les maternelles du baby tennis, de la baby gym ainsi qu'un atelier lecture de contes et pour les primaires basket-ball, tennis, activité manuelle en anglais, danse... Les places sont souvent limitées à 10 ou 12 enfants par activité.

Changement de place de l'arrêt de bus du RPI :



Pour éviter aux enfants de traverser la départementale matin pour aller à St Vaize, l'arrêt de bus a été déplacé dans la rue allant au Grand Village, parallèlement au bâtiment scolaire.



Lors du retour de Saint Vaize, un cheminement sécurisé a été mis en place entre l'arrêt situé au bord de la RD114 et la cour de l'école.

Les accompagnatrices :

- le matin, Laurence COGNOLATO
- le soir, Séverine SAUVIGNON

Depuis la rentrée, un changement a eu lieu : Le matin et le soir après les « TAP », **la montée dans le bus se fait derrière l'école.** Cela permet à l'accompagnatrice d'être seule avec les enfants en toute sécurité.

Le matin, il est important que les parents des enfants qui ne sont pas à l'accueil périscolaire, informent Laurence des activités de la journée de leurs enfants, à savoir s'ils mangent au restaurant scolaire de Saint-Vaize le midi et s'ils reprennent le bus le soir ou pas. Ces informations sont ensuite transmises à l'équipe de l'accueil périscolaire de Saint -Vaize qui s'occupe des enfants le soir.

Le soir, les enfants qui reviennent de Saint-Vaize sont remis aux parents présents à l'heure du bus par Séverine. Nous demandons aux parents de venir sous le petit abri vélo pour récupérer leurs enfants. Si les parents ne sont pas présents, les enfants iront à l'accueil périscolaire.

Le mercredi, plusieurs solutions sont proposées aux familles :
* Soit vous êtes présent à la sortie de l'école, votre enfant vous est remis par son enseignant.
* Soit vous ne pouvez pas être présent à la sortie de l'école et dans ce cas :
- votre enfant reste en « garderie » (1h maximum) sous la surveillance de Sylvie, Claude et Aurélie,
- ou votre enfant prend le bus scolaire et va à l'accueil de loisirs de Saint-Vaize (donc cantine + accueil de loisirs),
- ou votre enfant prend le mini bus SNCF et est accompagné par Claude (ATSEM) jusqu'au minibus et est remis aux animateurs du centre de loisirs SNCF (donc cantine + centre de loisirs SNCF).



Pensez bien à informer les adultes qui s'occupent de vos enfants durant la journée ainsi que vos enfants (pour qu'ils ne soient pas perturbés). En cas de doute, nous contactons les familles.

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire

Foyer Rural

Un mot du Président d'honneur

A l'heure où j'écris ces lignes, en attendant l'assemblée générale qui élira la nouvelle équipe du conseil d'administration, j'assure le lien en qualité de Président d'honneur.

Je tiens à saluer le travail et l'engagement d'Alain Destreguil, qui a choisi de cesser ses fonctions depuis quelques mois mais qui a assuré la continuité avec les administrateurs afin de permettre la poursuite des activités de toutes les sections.

J'ajoute que la rentrée est la période où chaque adhérent renouvelle son engagement et le nombre des inscriptions est encourageant.

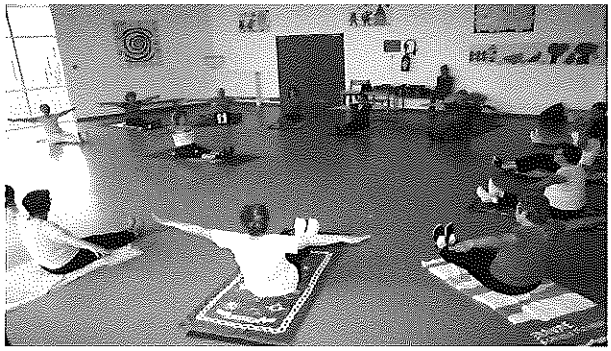
Je souhaite que les nouveaux administrateurs élus puissent s'acquitter de leurs missions dans la sérénité et la solidarité de toutes les sections.

Christophe Dourthe

PS : Roland Monget, ancien Président, m'a fait part de son étonnement à la lecture de l'éditorial du Président paru dans le Bussac info n °116 où il a retrouvé un texte qu'il avait écrit en 1984, sans que la source ne soit mentionnée. C est chose faite, avec les excuses du directeur de la publication.

Activités des sections…

RANDO & SECTION GYMNASTIQUE



En décembre dernier, Michèle De La Taste, une de nos marcheuses, nous a quittés. A toute sa famille la section présente ses sincères condoléances.
Je rappelle ici que Michèle avait animé, il y a près de 25 ans, une section de gymnastique au foyer rural avec entrain et efficacité.
Cette section existe toujours et fonctionne avec de plus en plus d'adhérents.

Janine Coste

Cette année l'assemblée générale de la section a eu lieu le vendredi 20 juin suivie de son repas. Lors de cette assemblée, les marcheurs ont évoqué le fait que la section pouvait se diviser en deux : la gym et la marche.

Ainsi nous commençons cette nouvelle année 2014-2015 avec :

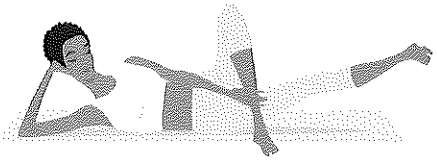


- une section marche gérée par Claude Mongne
- une section gym qui propose 2 cours par semaine dans la salle de sport de l'école :
  - Le mardi de 18 h 45 à 19 h 45 séance dispensée par notre professeur diplômé Éric Martinet
  - Le vendredi de 18 h 45 à 19 h 45 séance assurée par nos bénévoles Janine Coste et Anne Navarro.

Comme d'habitude les inscriptions se font auprès de Janine Coste et Anne Navarro à partir du mardi 2 septembre jusqu'au vendredi 31 octobre 2014.
Les portes sont ouvertes à tout le monde et vous pouvez venir faire deux essais gratuitement.

Le nouveau bureau se réunira d'ici le mois d'octobre afin de définir ensemble les activités pour la nouvelle saison.

Je tiens à remercier nos adhérentes pour leur participation active aux cours de gym du mardi et du vendredi. En moyenne plus de 20 personnes sont présentes et nous travaillons dans la bonne humeur en fonction des capacités de chacune.



Bonne rentrée à tout le monde, sportivement.

Anne Navarro

SECTION PETANQUE

Malgré une météo maussade pas toujours propice à la pétanque, la saison 2014 à la Boule bussacaise s'est bien déroulée.



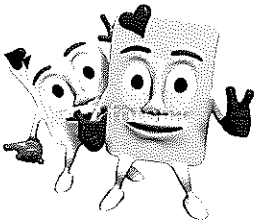
Deux concours officiels ont eu lieu, un en doublette le 12 avril (44 doublettes) et un en triplette (22 équipes) ainsi qu'une dizaine de concours ouverts à tous avec une bonne participation (entre 20 et 30 équipes par concours). Deux concours à la mêlée le 24 mai et le 2 août (réservés aux licenciés du club et aux joueurs habituels).

En juillet, il y a eu un déplacement à Coulon pour une rencontre amicale avec nos amis du club de Bressuire. Parcours honorable en coupe de France des clubs avec une élimination au 3ème tour par le club de Saint-Jean-d'Angély.



Date à retenir : loto de la Boule bussacaise le samedi 8 novembre à 20 h 30 à la salle municipale

SECTION CARTES ET JEUX DE SOCIETE



La section a repris ses activités le 4 septembre. Si vous aimez le jeu sous toutes ses formes (belote, tarot, jeux de société, etc....) venez nous rejoindre le jeudi après-midi de 14h à 18h à la salle des associations.

Carte du Foyer rural et participation pour le goûter.

Responsable de la section : Jean-Paul MORIN 05 46 94 90 06
Secrétaire et Trésorière : Danielle PAILLETTE 06 66 15 97 42

SECTION JUMELAGE BUSSAC/ ORON

Chers amis Bussacais,

Après le succès de notre brocante annuelle et des vacances bien méritées, le comité de jumelage fait sa rentrée !



Pour débuter dans la joie cette saison, nous vous proposons une soirée musicale le samedi 11 octobre à 20 h 30 à la salle municipale. Ce concert nous donnera l'occasion de savourer la prestation musicale du Quartet Hom' de Saint-Savinien et du groupe Three of Us.

Dès le dimanche 12 octobre, nous espérons vous recevoir nombreux, exposants et visiteurs, à notre vide-dressing. Une ambiance conviviale y règne et c'est le moment de refaire sa garde-robe à moindre coût, en partageant des moments entre amis.

Nos autres manifestations se poursuivront comme chaque année, avec notre loto de février et notre prochaine brocante déjà programmée.

Le point fort de cette saison 2014-2015 sera bien sûr la réception de nos amis Suisses de la commune d'Oron la Ville, jumelée avec Bussac. Le comité de jumelage va bientôt se pencher sur l'organisation de cette semaine, et toutes les bonnes idées sont les bienvenues, tous les renforts aussi. En famille ou entre amis, vous êtes les bienvenus, venez nous rejoindre pour partager des moments forts d'échanges pendant cette semaine.

Cet été nous a apporté deux nouveaux exemples de l'amitié qui demeure le maître-mot de notre jumelage :

- A l'occasion du mariage de leur fille Delphine, auquel étaient invités des Oronnais qui ont fait le déplacement, M. et Mme Couprie ont fait un don à notre section. Qu'ils en soient ici à nouveau chaleureusement remerciés.

- Edouard et Chantal Chabot ont généreusement hébergé trois de nos amis Suisses venus en vacances pendant une semaine, et nous les remercions eux aussi.

Quelques Bussacais ont émis le souhait de pouvoir inviter à l'apéritif des Suisses afin de faire connaissance, et nous ne pouvons qu'applaudir cette initiative. Cette forme de participation ne demande pas d'effort, et peut permettre à tous de se faire une idée de l'esprit du jumelage. Si vous êtes intéressés pour recevoir un soir des Oronnais, n'hésitez pas à le faire savoir aux membres du comité de jumelage ou par l'intermédiaire de la mairie.

Nous vous remercions encore tous de votre présence lors de nos manifestations, qui n'ont toujours qu'un but : animer notre belle commune et réunir les Bussacaises et les Bussacais dans une bonne ambiance.

Le Comité de Jumelage

SECTION TENNIS DE TABLE

Reprise de la saison avec les horaires suivants :

Lundi et mercredi, de 18h à 21h.

Maintenant le vendredi à partir de 18h sera réservé pour les rencontres de classements et les rencontres amicales avec les autres clubs.

Le mercredi matin est toujours réservé aux handicapés.

Renseignements :

Gérard PASTUREL au 06 28 29 57 01 ou 05 46 92 22 06.

Paul PIMIENTA au 05 46 93 54 43.



Nos plus jeunes Bussacais se sont distingués dans les tournois ainsi que tout au long de l'année dans leur progression pongistique, nous les félicitons avec des encouragements pour la saison prochaine



Fin de la saison avec le groupe des handicapés

LA RUCHE DES ENFANTS TI'AGE DEVIENT L'ASSOCIATION « NOUNOUS ET BOUT'CHOUX »

Notre association est née de la volonté des assistantes maternelles d'offrir une nouvelle dynamique dans leur activité professionnelle et une capacité d'innovation dans les choix d'animation pour les enfants.

C'est une association loi 1901 à but non lucratif qui regroupe les assistantes maternelles de Bussac-sur-Charente, Saint-Vaize agréées par la P.M.I et qui est également ouverte aux nounous des communes environnantes.

Son fonctionnement est basé sur le bénévolat de ses membres et le partage des qualités et compétences de chacune afin d'optimiser la qualité d'accueil des enfants et de leurs parents. Le tout dans la bonne humeur et la convivialité.

Nous souhaitons être reconnues comme de vraies professionnelles de la petite enfance et travaillons dans ce sens.

Aussi, au travers nos rencontres et nos sorties, nous pensons offrir aux enfants qui nous sont confiés un univers différent et les amener progressivement vers une forme de socialisation, très recherchée par les parents, et nécessaire à leur entrée future à l'école. Sans remettre en question le respect du rythme de chacun.

Par là même, nous permettons aux assistantes maternelles d'échanger entre elles, de partager.

Notre association a pour objectifs, pour les assistantes maternelles :
- De rompre leur isolement,
- De créer un climat de convivialité,
- De valoriser le métier d'assistante maternelle auprès des parents et des institutions,
- D'aider les parents dans leur recherche d'assistante maternelle.

D'organiser pour les enfants :
- La pratique d'activités psychomotrices et ludiques,
- Des sorties éducatives (zoo, ferme pédagogique...), promenades, etc.
- Des gouters et spectacles divers,
- Des rencontres avec d'autres enfants d'associations d'assistantes maternelles du canton.

Pour la réalisation et le financement de notre activité nous organisons diverses manifestations, quelquefois en collaboration avec des sections du Foyer rural de Bussac-sur-Charente ou d'autres associations.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires et espérons que vous serez nombreuses à venir nous rejoindre pour de précieux moments de partage.

Pour tous renseignements : Mme Chardan 05 46 97 70 38.

Revue de presse...

VENDREDI 8 AOÛT 2014
WWW.SUDOUEST.FR

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Les voisins étaient en fête



À Bussac-sur-Charente, la tradition est souvent respectée. La fête des voisins devient pour le village du Val de Charente un besoin vital. Depuis quelques années, différents villages et quartiers se réunissent pour passer un convivial entre voisins. Ce vendredi, Croisy s'est réuni [illegible] et ils étaient une [illegible] se retrouver [illegible] de l'amitié. [illegible] organisée autrefois [illegible] un concocté des [illegible] pour l'apéro et Claudine d'excellents cannelés. La pétoise et les Guilloteaux ont, de leur côté, célébré cette fête avec une grande dynamique. Mario et Jacky, entourés des voisins fidèles ont mis les petits plats dans les grands. L'ivoir, la cuisine, tout était bien sono, tout était bien pour passer une sacrée Aux Guilloteaux, les résidants ont été surpris de la venue sont les Grandes Pontes et les Mailleux, le centre bourg, les Grands Champs, les Motillons et Deaux.

Les Agglo - Saintonge



COURCOURY

Les Jeux intervillages



3e édition des jeux intervillages

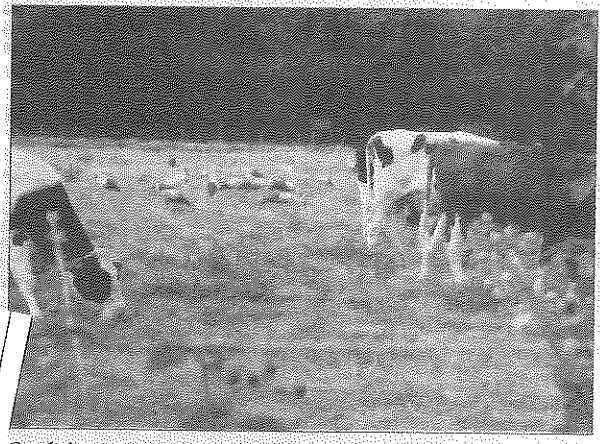


Le 5 juillet était jour de fête ! Bussac, Le Douhet, Saint-Vaize, Chaniers et Montils se sont retrouvés à Courcoury pour une journée plutôt sportive. Les épreuves très variées ont permis aux sportifs - jeunes et moins jeunes - de mesurer leurs performances en toute amitié. Une belle ambiance a marqué toute cette journée et rendez-vous a été pris pour une rencontre à Chaniers en 2015.

Haute Saintonge - 129 -

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Des cigognes dans le pré



Cet été, une quarantaine de cigognes se sont installées dans un pré au milieu des vaches. Elles profitent des moissons, des labours et du fauchage pour se nourrir. Campagnols, vers de terre et insectes composent leur festin. Fin [illegible] s'envoleront vers le sud. PHOTO JEAN BARBOT

18

Saintes Agglo

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Une randonnée appréciée

La cinquième rando semi-nocturne, organisée par les sections nounous et les footballeurs, a eu un véritable succès.

Les organisateurs ont été félicités par les 450 participants, ravis d'où, mis à la disposition des marcheurs à la fin des 12 km boissons, musique très bien accueillies.

Dép, après seulement 2 km de marche, on les attendait pour le verre de l'amitié ; chaque participant repartait avec son verre collector pour tout le reste de la marche. Les autres haltes, entrée, coup du milieu, plat chaud, fromage et l'on terminait à l'arrivée par une salade de fruits naturelle, préparée le matin avec amour par les nounous.

Pour se réchauffer après ces



Les participants [illegible] L'km, [illegible] Bassac [illegible]

[illegible] de se raconter leur panne[illegible] d'un soir.

Après cette [illegible] terminée, déjà l'on parlait de la [illegible] pour 2015...

Beau succès de la randonnée des "Nounous"



Haute Saintonge

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Une fête de l'école colorée et très réussie

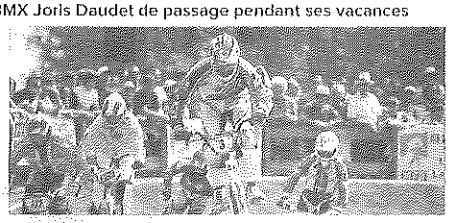


Le spectacle de la fête de l'école a été donné samedi après-midi sous le thème du tour du monde en quatre classes. Tous les élèves de maternelle et du primaire ont participé à cette représentation haute en couleurs. Ils ont été applaudis par un public enthousiaste, venu nombreux assister à leur spectacle. Un grand merci aux parents qui ont confectionné les costumes et aux grands-parents qui ont gardé les petits-enfants pour la circonstance. Après le spectacle, tout le monde s'est retrouvé autour du pique-nique partagé. La cour de récréation Gustave Courbet a été envahie ensuite par les stands tenus par les parents d'élèves. Jeux, maquillage, pêche aux canards, tombola, buvette, crêpes, gâteaux, barbe à papa, tout était réuni pour passer un agréable moment. Les bénéfices de cette journée permettront de financer les projets pédagogiques de l'école.

Un grand merci à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle fête.

› BMX

Le champion de BMX Joris Daudet de passage pendant ses vacances



Deux Bussacaises à l'honneur dans les colonnes de Sud-Ouest : Alexia Andriamahazosoa et Margot Patrouillaults sont devenues championnes départementales de tennis par équipe dans la catégorie 9-10 ans.
Un grand bravo à nos championnes…

GÉNÉRIQUE SUR COURS

Les filles à l'honneur en tennis

Après la belle performance de l'équipe première féminine seniors du TC Saintes, qui accède à la Prénationale, les équipes de jeunes filles ont suivi la trace de leurs aînées. En effet, elles décrochent le titre de championnes départementales dans la catégorie des 9 - 10 ans. L'équipe était constituée d'Alexia Andrianahasozoa, Nina Chevreau, Margot Patrouillaud, leur coach étant Angélique Lenestour.

Dans la catégorie des 15 - 16 ans, belle production des Saintaises Margaux Baptiste, Ines Longuet et Camile Travers qui obtiennent aussi le titre de championnes départementales.

Cette saison, même si elle n'est pas terminée, récompense déjà un beau travail collectif.



Les jeunes saintaises 9 - 10 ans sont championnes départementales. PHOTO DR

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Une fête en couleurs



Le public a apprécié la prestation des enfants.

La fête de l'école Gustave-Courbet a eu lieu vendredi 4 juillet, à Bussac-sur-Charente. Le Brésil, a été choisi comme thème du spectacle, Coupe du monde de football oblige.

Tous les élèves de chaque classe du Regroupement pédagogique intercommunal (Bussac, Saint-Vaize) étaient vêtus de couleurs différentes, chaque couleur représentant un pays différent.

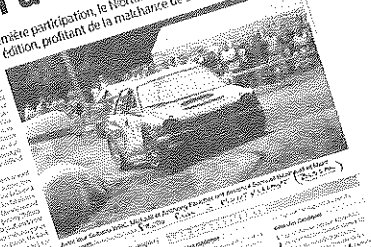
La première partie de cette fin d'après-midi a vu évoluer chaque classe sur le thème du sport. Petits et grands, après de nombreuses heures d'entraînement, ont été applaudis par l'ensemble du public.

Après le spectacle sur scène, tout le monde s'est dirigé sur le terrain de sport où les attendaient différentes activités : jeux d'obstacles, pêche à la ligne pour les petits, jeux d'adresses pour les plus grands.

AUTOMOBILE 26e Rallye de Saintonge

Faucher a su être patient

SAINTES Pour sa première participation, le Montais Mickaël Faucher a remporté cette 26e édition, profitant de la malchance de ses principaux rivaux.



Un été à

Courbet a peint « L'Origine du monde » à Bussac-sur-Charente



Saintonge

BUSSAC-SUR-CHARENTE



Les habitants des Guilleteaux réunis.

La fête tour à tour

SAINTES & SA REGION

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Un week-end chargé





Bernard, le capitaine, célèbre d'une passe de l'équipe Dagrante.



Raphaël, vainqueur de la course

GARAGE – STATION SERVICE

Dominique PEROCHAIN
Réparation mécanique toutes marques
155 route du Val de Charente
05 46 74 41 12

GUERISSEUR

Marc Benoît DAVIGNON
35 chemin des Grands Champs
06 81 72 25 74

JCVASION

Le service à domicile pour votre camping car
06 73 96 73 93
jcvasion@gmail.com

MENAUD CHRISTIAN

SD Immobilier
06 37 75 14 72 - 05 46 97 83 36
Christian.menaud@nordnet.fr

MO JARDIN

Tonte, taille, plantation, débroussaillage, désherbage
06 72 94 49 94

REPARATION ENTRETIEN MOTO-QUAD-SCOOTER MATERIEL ESPACES VERTS

TC MOTORS
75B chemin de Charmeneuil
06 86 67 78 14

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Nathaly PERON
Tous travaux de secrétariat
Particuliers, étudiants, PME, artisans, associations...
06 72 10 20 77

SANTE – BIEN-ETRE - LOISIRS



REPARATION ENTRETIEN MOTO-QUAD-SCOOTER MATERIEL ESPACES VERTS

TC MOTORS
75B chemin de Charmeneuil
06 86 67 78 14

ASSISTANTE DE VIE DEPENDANCE

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage, repassage, démarches administratives
06 49 61 98 70 - 05 46 93 05 79

FOREVER LIVING.FR La Santé au naturel

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15
jacky.page123@orange.fr
leader-bien-etre1@orange.fr

INFIRMIERE

Patricia MARKO
1 allée des Chaumes
05 46 93 98 79

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 chemin des Chagnauds
05 46 93 07 74

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAUDEAU
34 chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

NATATION

Christian NICAUD
Cours de natation et d'aquaphobie
6 chemin des Quartiers
06 85 34 54 03

PONEY CLUB

Le Fer à Cheval
Cours, stage, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 – 06 09 39 58 65

PEDICURE - PODOLOGUE

Francis BASQUIN
Diplômé d'état
Sur rendez-vous & à domicile
1 allée des Chaumes
05 46 96 74 87

THERAPIES BREVES COACHING

Marie-Claire BRILAC HAZART
Développement personnel et gestion du stress, consultations individuelles, couples, ados
09 06 03 61 14 – 05 46 74 52 96

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 chemin des Chagnauds
05 46 93 07 74

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAUDEAU
34 chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

EMPLACEMENT LIBRE




école Gustave Courbet









